



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1995/160
7 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante et unième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET
TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 6 mars 1995, adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par le représentant permanent du Maroc auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève et Président
de l'Organisation de la Conférence islamique

(Signé) Nacer Benjelloun-Touimi
Ambassadeur

J'ai reçu pour mandat des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique d'appeler votre attention sur la déclaration ci-après concernant la question de Jammu-et-Cachemire et de vous demander de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de la Commission des droits de l'homme.

"Les Etats membres de l'OCI ont pris note des déclarations faites pendant la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme au sujet du différend sur le Jammu-et-Cachemire. Ils ont également écouté avec bienveillance une délégation des véritables représentants de la population du Jammu-et-Cachemire, invitée au septième Sommet islamique, et reçu le mémorandum publié à Genève le 23 février 1995 concernant la grave situation des droits de l'homme dans la région.

Les Etats membres de l'OCI réaffirment la position de leurs chefs d'Etat et de gouvernement sur le Jammu-et-Cachemire telle qu'elle apparaît dans la résolution et la déclaration spéciale adoptées au septième Sommet islamique, tenu à Casablanca (Maroc) en décembre 1994.

Les Etats membres de l'OCI réaffirment leur fervent désir de voir cesser immédiatement les souffrances du peuple cachemirien et les violences exercées à son encontre afin que s'instaurent des conditions propices à un dialogue durable et authentique entre le Pakistan et l'Inde en vue de trouver une solution politique à leur différend sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, les Etats membres de l'OCI demandent de nouveau instamment à l'Inde d'accepter la venue d'une mission d'enquête de l'OCI au Jammu-et-Cachemire. Ils réitèrent également leur offre de mission de bons offices pour aider à la recherche d'une solution pacifique de ce différend."
